

Pistes pour agir au quotidien

#qualité de l'air #pollution #pic de pollution #déchets verts #autopartage #question socialement vive #nature
#air intérieur #enfance #transports en commun #modes doux #covoiturage #télétravail

 **Auteur** [Pôle ESE 69002 LYON](#)

Se renseigner sur la qualité de l'air

- Suivre les [bulletins de qualité de l'air](#) selon sa localisation pour adapter ses pratiques

Se protéger quand l'air est pollué

- En cas d'épisodes de pollution aux polluants PM10, NO2, SO2, réduire ou reporter les activités physiques et sportives intenses
- En cas d'épisode de pollution à l'ozone (O3), réserver les activités physiques et sportives intenses à l'intérieur
- Aérer les lieux de vie tôt le matin et après 22h.

Pour les populations « vulnérables » (jeunes enfants, femmes enceintes, personnes âgées...) et « sensibles » (présentant des problèmes de santé accentués par la pollution) :

- Éviter les zones de fort trafic routier aux périodes de pointes
- En cas de pollution à l'ozone, éviter les sorties l'après-midi quand l'ensoleillement est au maximum
- Éviter les activités physiques et sportives intenses en plein-air
- Ne pas sortir les jeunes enfants. Ils respirent deux fois plus rapidement et absorbent plus d'air, et donc de particules nocives, comparé à leur poids

Éviter de polluer

- Éviter le chauffage au bois
- Éviter de brûler les déchets verts et mettre en place des alternatives (compostage, broyage) (ex.[Réseau Compost Citoyen](#))
- Privilégier les # transports en commun, les # modes doux, le # covoiturage, l' # autopartage et # télétravail
- Adapter sa manière de conduire (moins vite, moins 'brutalement'), favoriser une « éco-conduite » qui peut réduire de moitié la consommation de carburant (voir l'application [Géco Air](#)) et entretenir régulièrement son véhicule
- Suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé [en cas d'épisode de pollution aux particules](#)

(Source : [ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#))

Sortir ou non les enfants lors des pics de pollution ?

Voilà une #question socialement vive. Pour les personnels éducatifs en crèche ou en école, il est difficile de savoir que faire des arrêtés préfectoraux qui visent à mettre à l'abri les « populations vulnérables » lors de #pic de pollution.

Le texte mentionne d'éviter de sortir l'après-midi ou d'avoir une « activité physique intense ».

Cela veut-il dire de ne pas aller jouer dehors avec les enfants, enclins à courir beaucoup. La mesure interroge : n'est-il pas meilleur pour leur santé de sortir une heure dans le jardin ?

Ce contact avec la #nature, même urbaine, est bénéfique et la qualité de l' #air intérieur dans

les lieux d'accueil de l' #enfance et de la petite-enfance est parfois encore plus médiocre que celui à l'extérieur.

Par exemple, l'ONG [Greenpeace](#) a établi au Printemps 2019 une cartographie mettant en avant le taux de pollution du dioxyde d'azote (NO2) au niveau des crèches et des écoles de Lyon. L'objectif est d'alerter les décideurs publics pour qu'ils prennent des mesures pour réduire la pollution dans l'agglomération, en abandonnant notamment le projet d'une autoroute urbaine. A noter : cette carte est figée dans le temps et ne tient pas compte de la pollution de l' #air intérieur